

RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES À

**LA COMMISSION D'ÉTUDE SUR LA GESTION DE LA FORÊT
PUBLIQUE QUÉBÉCOISE**

PAR

LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

LE 16 AVRIL 2004

PRÉAMBULE

La Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue tient à souligner qu'elle apprécie la tenue de cette Commission d'étude sur la gestion de la forêt publique québécoise. Depuis quelques années, notre région réclame une enquête publique indépendante et selon nous, il aurait cependant été souhaitable que l'exercice se fasse avec encore plus d'indépendance. Par ailleurs, nous souhaitons qu'elle apporte des éclairages face aux nombreuses préoccupations exprimées quant à la gestion de nos forêts et que les recommandations qui en émaneront reflètent les intérêts de tous les utilisateurs concernés, dans une perspective de développement durable de cette richesse si précieuse.

Au nom de tous nos partenaires régionaux préoccupés par la gestion des forêts, nous déplorons devoir faire des choix de société importants sans que le bilan forestier soit au rendez-vous. Il ne faut donc pas s'étonner que plusieurs personnes s'interrogent sur la façon dont le calcul de possibilité forestière s'effectue actuellement ; Serions-nous en train d'effectuer des placements majeurs à partir d'un portefeuille inconnu ?

Tel que l'ont constaté les membres de la Commission, les consultations sur la forêt se sont multipliées au cours des dernières années. Les recommandations ont été nombreuses et nous sommes confiants que la Commission a pris connaissance des documents déposés par la région au fil de ces consultations. Les recommandations qui suivent ne sont donc pas des nouveautés, elles s'inspirent de ce qui a déjà été dit et écrit depuis une dizaine d'années. Nous ne réinventons pas la roue mais nous désirons aujourd'hui appuyer plus fortement sur certaines doléances qui, malheureusement, n'ont pas encore reçu l'accueil désiré.

LES CONSULTATIONS PUBLIQUES – L'INFORMATION

Quoique de plus en plus de personnes se disent intéressées et concernées par la forêt, plusieurs avouent être mal outillées pour saisir la portée réelle des consultations auxquelles elles sont conviées, et ce, dans des délais souvent trop courts. La population n'a pas les moyens de s'exprimer en toute connaissance de cause. Quant à ceux qui peuvent le faire, ils expriment souvent un fort taux d'insatisfaction face à toutes ces consultations qui répondent très peu aux besoins exprimés.

Nos recommandations :

Nous recommandons un partenariat réel entre les compagnies forestières, le ministère des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs (MRNFP) et les différents organismes et milieux concernés par des interventions forestières sur un territoire donné. Il importe ainsi d'en arriver à outiller les gens de façon à favoriser les compréhensions mutuelles des partenaires et à élargir la connaissance sur les façons de faire des entreprises en forêt. Il s'agit donc d'inscrire à l'intérieur de la législation le droit à l'information et à l'éducation du public en général, des gens et organismes désireux de participer à des décisions qui les affectent.

LES SERVICES EN RÉGION

Dans le cadre de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, notre région a revendiqué fortement une décentralisation des services et des pouvoirs en région. Nous avons constaté également un désir de répondre à ces demandes dans le discours de nos leaders politiques, mais seulement dans le discours non pas dans l'action. Nous attendons toujours les suites des recommandations de cette commission qui semble être tombée dans l'oubli. Si la volonté du gouvernement est de décentraliser, cela doit se traduire par une concentration des effectifs oeuvrant au MRNFP vers les régions qui exploitent les ressources naturelles, non pas à Québec. Dans un même ordre d'idées, nous sommes désireux de rappeler notre intérêt en faveur d'une plus grande marge de manœuvre dans les bureaux régionaux du MRNFP.

Nos recommandations :

Nous recommandons que le MRNFP donne suite aux recommandations de la Commission sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources, qui incitent le ministère à déposer un plan quinquennal de déconcentration de son effectif en faveur des régions ressources selon les spécificités des régions.

LA TRANSFORMATION EN RÉGION ET LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVEAUX EMPLOIS

La mise en place de conditions favorables au développement de la transformation en région est d'une grande importance. Le gouvernement doit donner des outils législatifs et fiscaux permettant de consolider notre industrie régionale de première transformation

car il s'agit aussi de la base de développement de la seconde et de la troisième transformation.

Au cours des dernières années, les notions de « productivité » et de « rentabilité des opérations » des industries de première transformation ont eu pour effet de diminuer considérablement le nombre d'emplois par 1 000 mètres cubes de bois récolté et il s'agit certainement d'un mouvement impossible à renverser. Nos objectifs en Abitibi-Témiscamingue pour compenser ces pertes d'emploi : créer de nouveaux emplois dans des projets de deuxième et troisième transformation. La « stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers en Abitibi-Témiscamingue, profil et opportunités de développement », document produit par le ministère des Ressources naturelles, indiquait qu'il faut multiplier par quatre le nombre d'emplois existants dans l'industrie des produits forestiers de l'Abitibi-Témiscamingue pour donner à cette industrie une structure semblable à celle qu'elle a dans le reste du Québec. Toutefois, ces objectifs ne pourront jamais être atteints si l'approvisionnement en bois des usines de seconde et troisième transformation demeure insuffisant.

Le développement de partenariats entre PME et usines de 1^{re} transformation est donc primordial. En ce sens, toutes les solutions incitatives doivent être envisagées. Un pourcentage suffisant de bois non récolté pourrait servir à consolider l'approvisionnement de ces entreprises. Afin que chacun y trouve son compte, à titre d'exemple, un crédit fiscal pourrait être accordé à la grande entreprise pour chaque pmp destiné à la 2^e et 3^e transformation en région.

Les promoteurs doivent aussi bénéficier de services-conseils adéquats, disponibles en région, dans la réalisation de leur projet et d'appuis dans la conquête de nouveaux marchés. Il faut créer les conditions favorables à l'émergence de projets de transformation chez nous, non pas dans les grands centres urbains qui ont déjà bénéficié de l'exploitation de nos ressources au-delà des limites acceptables.

Nos recommandations :

Nous recommandons que le gouvernement du Québec s'implique dans la deuxième et troisième transformation du bois par
- l'adoption de moyens visant à inciter la vente des bois de la grande industrie aux industries de 2^e et 3^e transformation en Abitibi-Témiscamingue ;
- des soutiens significatifs aux entreprises de 2^e et 3^e transformation (celles présentes sur le territoire et celles en devenir) par le biais de programmes d'aide aux entreprises, gérés régionalement.

LA RECHERCHE ET LE DÉVELOPPEMENT

Nous tenons à rappeler que le fonds forestier a notamment été créé pour financer des activités de recherche, pour la production d'inventaires ainsi que pour la production de plants. Nous sommes d'avis qu'une plus juste part de ces fonds devrait être réinvestie en Abitibi-Témiscamingue, notamment pour consolider les structures de recherche qui y évoluent. Actuellement, les structures de recherche de la région ne bénéficient que d'un retour marginal, voir insignifiant, de ces fonds comparativement à d'autres institutions

de recherche basées ailleurs au Québec. La Chaire industrielle CRSNG-UQAT-UQAM en aménagement forestier durable estime qu'elle ne reçoit qu'un très faible pourcentage du fonds forestier. Nous formulons la requête d'être traités équitablement à titre de région qui alimente l'ensemble du Québec en matières premières.

Dans un contexte où les pratiques forestières doivent prendre le virage de l'aménagement durable et où le développement des lots intramunicipaux et de la forêt privée nécessitent une expertise accrue, nous répétons qu'il est nécessaire d'améliorer nos connaissances et d'adapter nos pratiques sylvicoles en fonction du caractère spécifique de nos forêts.

Nos recommandations :

Nous recommandons au MRNFP de supporter la réalisation de recherche en forêts boréales, en forêts mixtes et feuillues, en forêts exceptionnelles, dans les vieilles forêts ainsi qu'au sein des écosystèmes.

L'APPROCHE PAR OBJECTIFS DU MRNFP

Lors de la dernière consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier (OPMV), de façon générale, les participants ont donné leur appui au ministère concernant l'approche par objectifs. Cette méthode se veut moins rigide, elle facilite le développement de solutions adaptées à chaque unité d'aménagement forestier et elle démontre une certaine volonté du ministère de laisser les solutions aux gens d'ici. Les tables de gestion intégrée des ressources présentes sur le territoire ont d'ailleurs adopté cette méthode de gestion par objectifs plutôt que de travailler avec des moyens « mur à mur » et les résultats d'une telle démarche sont très satisfaisants pour tous.

Il s'agit néanmoins d'une méthode qui nécessite un suivi rigoureux afin d'évaluer la réelle efficacité des mesures et réajuster le tir, le cas échéant. Rappelons que le rapport du vérificateur général a identifié de grandes lacunes à ce sujet. D'une part, l'Abitibi-Témiscamingue est un grand territoire à couvrir et les ressources du ministère sont largement insuffisantes pour qu'un suivi efficace soit effectué. D'autre part, plusieurs personnes s'interrogent sur la crédibilité du ministère pour assurer ce suivi.

Nos recommandations :

Nous recommandons que le ministère privilégie l'approche par objectifs plutôt que des législations rigoureuses et uniformes qui desservent mal les intérêts de la région. Concernant le suivi et l'évaluation de l'efficacité des mesures sur le terrain, nous recommandons au ministère d'envisager des alternatives novatrices. Nous pouvons penser par exemple à un processus de vérification conjoint avec des organismes présents sur le terrain, qui possèdent l'expertise, l'équipement nécessaire et la connaissance du territoire. Avec un financement adéquat pour ce faire, ces organismes pourraient appuyer le ministère dans tout le processus de vérification tout en consolidant des emplois dans ces structures.

LA CONCERTATION DES MINISTÈRES POUR UNE VISION GLOBALE

Les mesures de protection de nos forêts sont incontournables, tous les utilisateurs de la forêt le reconnaissent, y compris les industries forestières. Ces dernières années, nous avons vu apparaître les notions d'aires protégées, d'écosystèmes forestiers exceptionnels, de vieilles forêts, de refuges biologiques, de protection des chicots, etc. Ce saupoudrage des mesures de protection, dans le temps et dans les méthodes d'implantation entraîne une gestion difficile et coûteuse pour nos industries forestières et très certainement des résultats moins efficaces qu'une approche qui serait plus globale.

Nos recommandations :

Nous recommandons que tous les ministères concernés (MENV, MRNFP, CSST, etc.) se concertent afin d'arrimer les mesures de protection dans le but de se donner une vision et des stratégies globales de développement durable.

Nous incitons de plus le ministère à diffuser en parallèle avec les mesures de protection de nos forêts, leurs réels impacts économiques, sociaux et environnementaux. Une meilleure connaissance des impacts permettrait d'envisager des mesures d'atténuation, telle que l'adoption d'une politique d'aménagement intensif. L'industrie forestière est un moteur économique très important dans la région ; un certain nombre de municipalités en dépendent afin d'assurer leur survie. La réduction des approvisionnements peut se traduire par des pertes d'emplois considérables. Il importe donc de réduire au maximum les impacts négatifs sur le plan socio-économique en proposant des solutions novatrices et préventives.

Nous recommandons au ministère d'expérimenter sur certains territoires propices en Abitibi-Témiscamingue, le concept d'aménagement intensif, lequel consiste à découper le territoire en zones sous sylviculture intensive et d'autres vouées à la protection. Nous souhaitons que le MRNFP travaille ce projet de concert avec les organismes et les industriels forestiers de notre région.

LES RESSOURCES HUMAINES

Les acteurs de premier plan, les travailleurs forestiers, doivent demeurer au centre des préoccupations. Ce sont des emplois qui sont peu valorisés, comparativement à l'importance que revêt leur travail. La mise en valeur des ressources du milieu forestier, c'est aussi la mise en valeur des ressources humaines qui s'investissent dans ce milieu. Nous demeurons préoccupés par la qualité des emplois en forêt et du manque de relève que cette situation peut entraîner. Nous sommes parfois les témoins impuissants de la fermeture de petites entreprises forestières incapables de se rentabiliser. Les opérations forestières d'aujourd'hui nécessitent une bonne formation de la main-d'œuvre en matière de sécurité, de protection de la faune, des paysages, de l'eau, des sols et sur divers autres aspects qui les concernent.

Nos recommandations :

Nous recommandons que la Commission consacre une attention particulière à la situation des travailleurs forestiers lorsqu'elle émettra ses recommandations. Les solutions mises de l'avant doivent toujours tenir compte des ressources humaines qui les rendront possibles. Une main-d'œuvre qualifiée et fière de ses conditions de travail ne peut que contribuer à l'atteinte d'une saine gestion de nos forêts.

LES ALGONQUINS, ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT FORESTIER

Les algonquins de notre région ont maintes fois exprimé le sentiment qu'ils se sentent comme David face à Goliath lorsqu'il est question de gestion du milieu forestier. Ils souhaitent être directement impliqués dans cette gestion, par des gestes concrets bénéfiques pour les communautés autochtones et leurs activités traditionnelles.

La reconnaissance des autochtones comme acteurs du développement forestier débute par la reconnaissance de leur langue. Le gouvernement du Québec souhaite entreprendre un dialogue avec ces communautés alors que parfois, les documents fournis ou la tenue des rencontres sont strictement en français. La traduction des documents en algonquin, ou à tous le moins en anglais, doit être un automatisme pour tous.

Nos communautés autochtones doivent être impliquées dans les discussions entourant les orientations de mise en valeur du milieu forestier ainsi qu'aux échanges quant aux résultats à atteindre. Enfin, nous aurions tout intérêt à mieux connaître les savoirs autochtones (protection des colonies de castors, façons d'agencer les coupes, protection de secteurs fragiles comme les frayères, etc.) et en ce sens, une mécanique d'intégration de ces savoirs pourrait être envisagée.

Nos recommandations:

Nous recommandons que le MRNFP, dans ses actions et décisions entourant la forêt, reconnaisse les communautés algonquines comme étant des acteurs importants du milieu forestier. Le ministère doit devenir un partenaire afin que ces communautés bénéficient dans une juste part, des redevances tirées de l'exploitation de la forêt, en demeurant soucieux de la formation de la main-d'œuvre autochtone et de l'intégration de cette dernière dans les projets de développement forestier. Le gouvernement du Québec doit donc adhérer à des principes de développement forestier respectueux de l'environnement et des humains qui côtoient la forêt.

Nous recommandons que des mécanismes de compensation soient prévus dans les cas où les communautés autochtones assument les impacts découlant de l'utilisation du milieu forestier (impacts sociaux, économiques et environnementaux).

CONCLUSION

Le rapport de la Commission ainsi que les suites qui y seront apportées seront vivement attendus en Abitibi-Témiscamingue. Si la région revendique haut et fort le pouvoir et la liberté de mieux gérer ses ressources du milieu forestier, c'est parce que les gens qui y vivent ont déjà démontré leur capacité à trouver des solutions gagnantes pour la survie de nos forêts, de nos emplois, de notre qualité de vie.

Afin de préciser davantage certains éléments contenus dans ce document, la Conférence régionale des élus de l'Abitibi-Témiscamingue souhaite être entendue à la Commission qui se tiendra les 29 et 30 avril à Amos.